



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, S.BOUDIN, M.DELARUE, N.KALINOWSKI, G.PIEDOUX, D.PIGEAU, N.SERGENT

Absentes représentées : MP.RENAUD par G.PIEDOUX, A.DESNOUS par N.SERGENT

Absents excusés : A.GOBERT, K.LE GOVIC, C. LORENTZ, E.PERON, R.VALLEE

Secrétaire de séance : N.SERGENT

Intervention en préambule du conseil municipal

Suite à la commission Fleurissement du 22 novembre 2023, présentation par Madame Bénédicte PIÉDOUX d'un projet d'études d'aménagement et d'embellissement du bourg.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2023
2. Finances – Décision Modificative au Budget Principal DM 5 - Opération 120
3. Finances – Décision Modificative au Budget Principal DM 6 - Opération 150
4. Finances – Décision Modificative au Budget Principal DM 7 - Chapitre 16
5. Définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur le territoire communal de CHILLEURS-AUX-BOIS
6. Dissolution du budget annexe de l'Eau potable suite au transfert à la Communauté de Communes Du Pithiverais
7. Dissolution du budget annexe du service Assainissement suite au transfert à la Communauté De Communes Du Pithiverais
8. SAFER – Convention de mise à disposition
9. Budget de l'Eau : Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage AEP du réseau Rue de la Gervaise et autorisation de signature
10. Affaires diverses :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 8 - Opération 121.

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 9 – Chapitre D 65.

Le Conseil valide cette demande.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’approuver le compte-rendu du 31 octobre 2023. Celui-ci est approuvé à l’unanimité.

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune.

En effet, le chapitre D 2188, Opération 120, nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, APPROUVE les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-118 : Travaux de Batiments et accessibilité	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-120 : Restaurant scolaire	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune.

En effet, le chapitre D 2135, Opération 150, nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 795 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, APPROUVE les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-150 : VIDEO PROTECTION	0.00 €	795.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-147 : ECLAIRAGE PUBLIC (renovation économie d'énergie)	795.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	795.00 €	795.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	795.00 €	795.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Finances – Décision Modificative au Budget Principal - DM 7

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune.

En effet, le chapitre D 16 - Emprunts nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 4 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les ajustements de crédits cités ci-

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-118 : Travaux de Batiments et accessibilité	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 8

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune. En effet, le chapitre D 21 – Compte 212 - Opération 121, nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 9 340 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-212-121 : Am. sur Terrains	0,00 €	9 340,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-118 : Travaux de Batiments et accessibilité	9 340,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 340,00 €	9 340,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	9 340,00 €	9 340,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Finances – Décision Modificative au Budget Principal – DM 9

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune. En effet, le chapitre D 65 – Compte 657351, nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 113 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-00021 : Combustibles	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65131 : Bourses	0.00 €	113.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	113.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	113.00 €	113.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur le territoire de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS

Lors de sa dernière réunion le 31 octobre dernier, le Conseil Municipal a étudié les propositions de création de zones d'accélération d'ENR. Pour rappel, les élus se sont opposés à tout projet éolien sur la Commune afin de conserver au maximum les perspectives visuelles autour du bourg.

Les propositions ont été présentées au public du 28 novembre 2023 au 5 décembre 2023. Les modalités de concertation du public mises en œuvre par la Commune ont été les suivantes :

- Consultation en Mairie avec support papier des documents et plans
- Ouverture d'un registre de consultation
- Publication sur site internet
- Publication sur page Facebook
- Publication sur page Ma Commune Connectée

Aucune remarque n'a été émise par les habitants de notre Commune sur ces différents supports.

M. DELARUE indique qu'à son sens, la collectivité risque d'avoir son environnement « pollué » par les éoliennes implantées sur les communes mitoyennes, mais aucune retombée fiscale, ce qui lui paraît dommageable.

C. BARBIER précise que ces retombées fiscales ne doivent pas s'imposer en priorité et qu'il convient d'essayer de conserver au maximum nos paysages actuels.

S. BOUDIN indique que l'implantation sur le territoire français est une volonté de l'Union Européenne, d'où une pression significative sur les collectivités.

G. PIEDOUX ajoute qu'il manque une uniformisation et une cohérence des implantations sur le territoire intercommunal, notamment sur les retombées financières.

Monsieur le Maire indique que la profession agricole est plutôt réfractaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques, compte-tenu de la qualité des terres à cultiver.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, se prononce comme suit :

ENERGIE EOLIENNE :

Aucune zone d'accélération sur le territoire communal.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET SOLAIRE :

Sur toitures :

Bâtiments et constructions susceptibles d'être équipés de ce type de panneaux, tels que les hangars agricoles, les entreprises et leurs parkings (USEO par exemple) par la réalisation d'ombrières équipées.

Au sol :

Zone au Nord-Ouest de la Commune (entre la ligne SNCF et l'autoroute A19 suivant plan à annexer).

ENERGIE GEOTHERMIQUE :

Ensemble du territoire communal.

METHANISATION :

Secteur à proximité de l'ancienne gare (Bande de 100 m de largeur au Nord de la ligne SNCF et bande de 100 m de largeur à l'Ouest de la route communale dite du Linantin, suivant plan à annexer).

BIOMASSE :

Ensemble du territoire communal.

La délibération sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet du département, référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables,
- à la Communauté de Communes du Pithiverais.

Dissolution du budget annexe de l'eau potable suite au transfert à la Communauté de Communes Du Pithiverais

Monsieur le Maire expose que, suite au transfert du service de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2024 à la Communauté de Communes, il convient de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Sébastien BOUDIN indique qu'une Foire Aux Questions a été mise en ligne sur le site internet de la CCDP afin d'informer les administrés sur la future gestion des services. De plus, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres le 2 janvier prochain.

Monsieur le Maire précise que les tarifs des services seront maintenus au moins en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dissolution du budget annexe de l'eau potable de la Commune au 31 décembre 2023,
- Autorise le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans le budget principal de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Dissolution du budget annexe du service Assainissement suite au transfert à la Communauté de Communes Du Pithiverais

Monsieur le Maire expose que, suite au transfert du service Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 à la Communauté de Communes, il convient de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dissolution du budget annexe de l'Assainissement de la Commune au 31 décembre 2023,
- Autorise le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans le budget principal de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Mise en place d'une convention avec la SAFER pour les parcelles YO 42 et YO 51

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la SAFER, relative aux parcelles YO 42 et YO 51, propriétés de la Commune, d'une surface totale de 2 hectares 75 ares et 62 centiares,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition des parcelles YO 42 et YO 51 à la SAFER du Centre pour une durée de 6 campagnes à compter du 1^{er} novembre 2024 pour se terminer au 31 octobre 2030.

ACCEPTE le montant de la redevance payable chaque année avant le 31 décembre, sachant que le 1^{er} règlement devra intervenir le 31 octobre 2025 (indice de la campagne 2023/2024 :116,46). Celle-ci sera réactualisée chaque année conformément à l'arrêté préfectoral fixant le prix du fermage.

CHARGE la SAFER de proposer ces parcelles en location.

Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage du réseau AEP - Rue de la Gervaise

Philippe COLMAN présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la consultation d'entreprises relative aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable de la Rue de la Gervaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'entreprise GROSSAIN un montant de 82 370.00 € HT, soit 98 844.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

AFFAIRES DIVERSES

- - EPFLI : Lotissement Les Forestières

P. COLMAN informe le Conseil Municipal d'une prise de contact avec l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) concernant le projet de lotissement les Forestières.

En effet, afin de tenir compte des conditions actuelles du marché immobilier et des taux de prêt bancaires élevés, il pourrait être convenu avec l'établissement public un portage sur une durée à déterminer avec l'acquisition des terrains par l'EPFLI avec un taux d'intérêt annuel de 1.5 %.

La collectivité pourrait demander un différé de remboursement, ce qui permettrait de réaliser les travaux de voirie et de commencer à pré réserver les terrains à bâtir.

- Cabinet médical : projet d'extension

Pour faire suite à la demande des représentants de la profession médicale, de nouvelles propositions ont été établies par l'architecte. Différentes options ont été transmises, de 2 à 4 espaces supplémentaires.

Il est décidé d'organiser une nouvelle rencontre avec les professionnels pour leur présenter les projets et définir la solution à retenir.

Des subventions seront ensuite sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département.

- Courrier de demande concernant le Docteur DUBURG

Monsieur POTHIER Jacques, ancien pharmacien et adjoint sur notre Commune, a adressé un courrier demandant à la Municipalité, avec l'avis favorable de la famille du défunt, de rebaptiser la rue de Laveau entre la Grande Rue et le rue de Marcilly au nom du Docteur DUBURG, ou de baptiser le nom d'une nouvelle rue de la Commune, ou d'un bâtiment ou espace public à son nom.

Monsieur le Maire a également reçu récemment Mme DUBURG qui lui a fait part de cette proposition.

Après discussion, il apparaît compliqué de modifier le nom d'une voie communale, du fait des contraintes administratives liées aux changements d'adresse pour les habitants de cette rue.

Il est proposé par les membres de la Commission Sports de donner le nom du Docteur DUBURG à l'espace où doit être créé le futur parcours de santé. Cette idée sera soumise à la famille du Docteur DUBURG.

- Tour cycliste du Loiret 2024

Le tour du Loiret, organisé le 25 avril 2024 prendra son départ du château de Chamerolles, avec un circuit axé sur les châteaux départementaux, et une arrivée à ORLEANS.

L'organisation sollicite une subvention auprès de la collectivité à hauteur de 3 500 € en tant que ville étape. Cette subvention peut être conjointe avec la CCDP et des entreprises locales.

- Colis de Noël : préparation des listes pour distribution

Il est procédé à la remise des listes pour la distribution des colis de Noël aux ayants droits. La distribution débutera à partir du 17 décembre prochain.

- Divers

La distribution des cadeaux de Noël aux enfants du personnel est prévue le vendredi 22 décembre 2023.

La carte de vœux 2024 est présentée par les membres de la commission Communication.

La cérémonie des vœux aura lieu le lundi 15 janvier 2024 à 18 h 30.

N. SERGENT souhaite que le livret d'accueil soit refait car les photos notamment ne sont pas de très bonne qualité. Il propose l'acquisition d'un drone, pouvant améliorer la communication de la collectivité.

N. SERGENT demande si des plots vont être installés Rue des Déportés, afin d'éviter ainsi les stationnements interdits et gênants qui s'avèrent récurrents dans cette rue.

B. TARRON informe le Conseil, que compte tenu des mauvaises conditions climatiques, les travaux de voirie ont été reportés en mars 2024.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 9 janvier 2024 à 20 h 30.

Fin de la séance à 23 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre Représentée par G. PIEDOUX	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline Absente	M. PIEDOUX Gilles	M. DELARUE Mickaël
Mme LE GOVIC Karine Absente	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien	Mme DESNOUS Aurélie Représentée par N. SERGENT
M. GOBERT Aurélien Absent	Mme PERON Emilienne Absente	M. VALLEE Richard Absent		